

# Commune d'Ayguesvives

## Réunion du Conseil Municipal du 26 Janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire salle de l'Orangerie Place du Fort, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire,

**Etaient présents :** ADAM Pascal, ALBOUY Jean-Pierre, BAQUIER Jacques, BLASI Vanessa, BOUSCATEL Renaud, CHAUVET Michel, CLOTTES MEEN Murielle, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, DROUET Pierre, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, LAMARQUE Christophe, LENOIR Jessica, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PETITDIDIER Victor, PINAUD Sébastien, ROSA Nathalie, SANSGUILHEM Julie, SARTORI Janine.

**Absents excusés :**

**Procurations :** DAZA Sarah mandat à Follet Jérôme, GRELAT Hélène mandat à Pinaud Sébastien.

**Date de la convocation :** 21 janvier 2021

Conseillers Municipaux	En exercice : 23	Présents : 21	Votants : 23
------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21h

### Ordre du jour :

**Le Conseil Municipal observera une minute de silence en hommage à Jean ODOL, Ancien Maire honoraire de la commune.**

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal n° 2020-10 du 8 décembre 2020
- ✓ 2021-01-01 Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement au titre du Budget général -Exercice 2021
- ✓ 2021-01-02 Création d'un poste d'Adjoint technique à plein-temps ;
- ✓ 2021-01-03 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne se rapportant à l'acquisition d'un véhicule utilitaire bicarburant (essence/GNV) pour les services techniques municipaux ;
- ✓ 2021-01-04 Demande de subvention auprès de SEVEN, investisseur, constructeur et exploitant de stations "vertes multi-énergies" se rapportant à l'acquisition d'un véhicule utilitaire bicarburant (essence/GNV) pour les services techniques municipaux ;
- ✓ 2021-01-05 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne se rapportant aux travaux d'isolation et de conformité électrique d'un bâtiment associatif (pour partie aéromodélisme et Comité des Fêtes) dans le cadre du Contrat de Territoire départemental ;
- ✓ 2021-01-06 Demandes de subventions auprès du Préfet de la Haute-Garonne, dans le cadre du dispositif France Relance, relatives à la rénovation énergétique de bâtiments associatifs municipaux et l'acquisition d'un véhicule utilitaire bicarburant (essence/GNV) pour les services techniques municipaux ;
- ✓ 2021-01-07 Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne SDEHG : autorisation donnée au Maire de faire réaliser des travaux urgents dans la limite de 10 000 euros annuels de contribution communale pendant toute la durée du mandat ;
- ✓ 2021-01-08 Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'occupation temporaire de la salle de l'Orangerie (en février-mars 2021) avec l'organisme de formation « Ad Valores » ayant son siège à Bourgoin-Jallieu (38) ;
- ✓ 2021-01-09 Présentation et adoption du nouveau logo de la commune.

### **Questions diverses**

- ✓ Présentation du nouvel organigramme du personnel communal.

### **1 – Election du secrétaire de séance**

G. Delmas est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Proposition adoptée
----------------	------------	-----------	---------------------

M. le Maire informe l'assemblée de la perte pour le village d'un de ses anciens maires, Jean Odol, Maire honoraire, auquel un article sera consacré dans le prochain bulletin municipal. Il a été un maire de renom, très engagé, qui a

énormément défendu Ayguesvives. Il a sans doute plus que tout autre propulsé le village dans le XXIème siècle, en réalisant les bases de la commune actuelle, en prenant les orientations et les choix y conduisant. Il a été aussi un historien du Lauragais renommé et il a laissé beaucoup d'écrits.

C. Odol a déposé à la Mairie quelques objets de son grand-père, notamment des reproductions. Ceux-ci feront l'objet d'une prochaine délibération afin qu'ils puissent être versés au patrimoine de la Commune.

M. le Maire propose à l'assemblée de rendre hommage à Jean Odol, ancien Maire, par l'observation d'une minute de silence.

## **2- Modification de l'ordre du jour**

M. le Maire indique qu'il retire de l'ordre du jour les délibérations suivantes en raison de dossiers non suffisamment aboutis :

- 2021-01-03 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne se rapportant à l'acquisition d'un véhicule utilitaire bicarburant (essence/GNV) pour les services techniques municipaux ;
- 2021-01-04 Demande de subvention auprès de SEVEN, investisseur, constructeur et exploitant de stations "vertes multi-énergies" se rapportant à l'acquisition d'un véhicule utilitaire bicarburant (essence/GNV) pour les services techniques municipaux ;
- 2021-01-06 Demandes de subventions auprès du Préfet de la Haute-Garonne, dans le cadre du dispositif France Relance, relatives à la rénovation énergétique de bâtiments associatifs municipaux et l'acquisition d'un véhicule utilitaire bicarburant (essence/GNV) pour les services techniques municipaux.

## **3 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal n° 2020-10 du 8 décembre 2020**

Après délibération, et en l'absence de remarques, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 08/12/2020.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Proposition adoptée
----------------	------------	-----------	---------------------

## **4- Délibération 2021-01-01 : Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement au titre du Budget général -Exercice 2021**

P. Adam indique qu'en attendant le vote du Budget, afin de pouvoir fonctionner et réaliser un certain nombre d'opérations en cours, il est nécessaire de débloquer des fonds pour les investissements.

M. le Maire, en vue d'assurer le principe de continuité du Service Public et le principe de bonne utilisation des deniers publics, propose à l'assemblée d'autoriser le paiement des dépenses sur les opérations désignées ci-dessous, dans la limite du quart des crédits inscrits sur l'exercice 2020, avant le vote du Budget Primitif 2021 :

N° et libellé de l'opération	Crédits 2020	Autorisations 2021 avant le vote du BP
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 579 540,86 €</b>	<b>390 000,00 €</b>
Opération 13 – travaux bâtiments communaux	635 186,01 €	
Opération 16 – Tiers Lieu	99 912,00 €	
Opération 24 – Voirie	277 448,15 €	
Opération 30 – Matériel Mairie	12 120,00 €	
Opération 32 – Matériel ateliers	14 441,97 €	
Opération 34 – Matériel restaurant scolaire	8 034,00 €	
Opération 55 – Ecole	15 627,77 € :	
Opération 56 - Médiathèque	3 140,00 €	

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Proposition adoptée
----------------	------------	-----------	---------------------

## **5 – Délibération 2021-01-02 : Création d'un poste d'Adjoint Technique à plein-temps**

P. Adam explique qu'au niveau des Services Techniques il y a eu en 2020 la création de 2 postes pour permettre la stagiairisation de 2 agents déjà présents. Il y a également aussi 2 agents contractuels en CDD.

Il y a aujourd'hui la possibilité de créer un nouveau poste pour accueillir un nouveau stagiaire au sein de l'équipe. Cela permettrait pour les Services Techniques d'avoir une équipe renforcée et stabilisée.

M. le Maire ajoute que depuis un certain temps maintenant, les ateliers municipaux fonctionnaient avec un seul agent titulaire et 4 agents contractuels en CDD.

Aujourd'hui, vu la permanence de l'emploi sur la Commune, vu la compétence des agents qui donnent satisfaction et vu la nouvelle mesure du gouvernement depuis le 01/01/2021 instituant une prime de précarité dans les collectivités territoriales, il est intéressant pour la Commune de rentrer dans une démarche de titularisation (soit 4 emplois permanents pour les ST).

Cela permettra à l'agent recruté sur ce nouveau poste d'avoir de la visibilité sur son propre avenir.

La période de stagiairisation dure un an, considérée comme période d'essai, puis titularisation et intégration complète dans la Fonction Publique Territoriale le cas échéant.

M. le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent polyvalent des ateliers municipaux à temps complet à compter du 01/03/2021, pour assurer l'entretien des espaces verts, de la voirie, des bâtiments communaux et assurer tout type de manutention technique afin de répondre aux besoins des services publics communaux.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Proposition adoptée
----------------	------------	-----------	---------------------

## **6 – Délibération 2021-01-05 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne se rapportant aux travaux d'isolation et de conformité électrique d'un bâtiment associatif (pour partie Aéromodélisme, Comité des Fêtes) dans le cadre du Contrat de Territoire avec le Département**

C. Lamarque rappelle que les travaux de transformation de l'ancienne mairie en tiers lieu ont débuté mi-décembre. Pour ce faire, deux associations (Aéromodélisme et Comité des Fêtes) accueillis précédemment dans ces locaux pourront déplacer leurs activités au rez-de-chaussée de la propriété communale sise 1 place de Bedène, Afin de permettre cet accueil dans les meilleures conditions, cette propriété doit faire l'objet de nécessaires travaux d'isolation de toiture sur plancher (à créer), d'isolation acoustique et coupe-feu et enfin de travaux de conformité électrique.

La partie attribuée aux deux associations occupe 55 m<sup>2</sup> :

- Aéromodélisme : 25.00 m<sup>2</sup> ;
- Comité des Fêtes : 24.00 m<sup>2</sup> ;
- dégagement : 6.00 m<sup>2</sup>.

Vu les devis ci-annexés pour un montant total de travaux HT de 8 697 euros :

- isolation de toiture en laine de verre 300 mm sur plancher (à créer préalablement) d'un montant de 8 450 euros HT (pour partie proratisée concernant les associations 21.15% soit 1 787 euros HT) ;
- faux plafond acoustique et pare-feu : 5 500 euros HT ;
- conformité électrique : 1 410 euros HT.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver la réalisation des opérations précitées et de solliciter une subvention du Conseil Département de la Haute-Garonne.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Proposition adoptée
----------------	------------	-----------	---------------------

M. le Maire remercie les deux associations d'avoir accepté ce déménagement qui implique une modification de surfaces et de façon de travailler.

## **7 – Délibération 2021-01-07 : Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne SDEHG - autorisation donnée au Maire de faire réaliser des travaux urgents dans la limite de 10 000 euros annuels de contribution communale pendant toute la durée du mandat**

J. Baquier informe le Conseil qu'il s'agit de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, sans passer par le cheminement

long de la programmation, et dans la limite de 10 000 € par an pour la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres.

M. le Maire propose à l'assemblée d'autoriser la réalisation par le SDEHG de travaux urgents, dans la limite de 10 000€/an pour la part restant à la charge de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

### **8 – Délibération 2021-01-08 : Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'occupation temporaire de la salle de l'Orangerie (en février-mars 2021) avec l'organisme de formation « Ad Valores » ayant son siège à Bourgoin-Jallieu (38)**

M. le Maire informe que l'organisme de formation Ad Valores sollicite à nouveau la Commune pour la mise à disposition de locaux afin d'assurer la formation de ses équipiers appelés à travailler chez Mac Donald, Zone d'activité de Laval Priout, lorsque le bâtiment sera ouvert.

Il rappelle que dans le contexte sanitaire actuel les activités de restauration ne sont pas autorisées, hormis pour les ouvriers des entreprises pour certains restaurants agréés par le Préfet.

M. le Maire propose de mettre la salle de l'Orangerie à disposition de l'organisme :

- en février du 16 au 19 ; du 22 au 24 et le 26 ;
- en Mars du 01er au 04 ; le 16 et 26.

Soit pour une durée totale de quatorze jours, moyennant une redevance forfaitaire d'un montant de 1 200 €uros (Mille deux cents euros).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Proposition adoptée
----------------	------------	-----------	---------------------

### **9 – Délibération 2021-01-09 : Présentation et adoption du nouveau logo de la Commune**

M. le Maire fait un rapide retour en arrière sur les différents logos qui ont représenté la Commune au fil du temps. Pendant très longtemps, c'est le blason d'Ayguesvives « de gueules à un agneau contourné d'argent, surmonté d'une montagne d'or d'où sortent cinq jets d'eau du même, accompagné de trois étoiles à six rais d'or, deux en chef et une en pointe » qui a été utilisé, soit dans sa version couleur, soit en noir et blanc.

Il y a eu par la suite d'autres logos, l'un réalisé par une Ayguesvivoise, puis le logo actuel, réalisé au mandat précédent, et qui a servi de mise de départ pour le travail sur la nouvelle identité visuelle de la Commune.

V. Blasi a conduit ce travail, appuyée par le service Communication du Sicoval qui a été totalement à notre écoute. Elle présente le nouveau logo à l'assemblée en expliquant la volonté de la commission de représenter, à travers lui, les valeurs et la qualité de vie et d'environnement sur notre commune, et un nouveau souffle de dynamisme.

M. le Maire précise que les armes et armoiries représentant l'histoire et le patrimoine de la commune au travers de son blason, toujours en vigueur, sont symbolisées par une nouvelle représentation graphique qui s'en inspire très largement.

J. Sansguilhem apprécie ce nouveau logo mais est surprise par la représentation de la Mairie.

V. Blasi explique que le logo est à voir en tant que tel sur les documents officiels, courriers et autres.

M. le Maire ajoute qu'il correspond bien aux critères du cahier des charges confié au Sicoval.

Un membre du conseil semble regretter que le blason ait totalement disparu.

M. le Maire répond avec humour que sans doute l'agneau est-il toujours présent, caché par la colline...

Il précise que les armes et armoiries représentant l'histoire et le patrimoine de la commune au travers de son blason, toujours en vigueur, sont symbolisées par cette nouvelle représentation graphique qui s'en inspire très largement.

Il indique que V. Blasi a également travaillé en parallèle sur la nouvelle charte graphique du bulletin municipal, dont le prochain numéro paraîtra en février.

Il remercie vivement V. Blasi et la commission pour la qualité du travail effectué, et propose à l'assemblée d'approuver ce nouveau logo :



Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

## **10 – Questions diverses**

### **➤ Présentation du nouvel organigramme du personnel communal**

P. Adam présente le nouvel organigramme du personnel, travaillé depuis le début du mandat pour structurer l'organisation de la Commune, avec notamment l'évolution importante du poste de la Coordinatrice jeunesse. En effet, depuis de nombreuses années C. Odol, qui occupe ce poste, était sur une répartition 30% Commune et 70% Sicoval.

Désormais, ce service –renommé Pôle Education Jeunesse Solidarité- sera sous sa responsabilité, avec une répartition 80% Commune et 20% Sicoval.

Cette réorganisation était l'un des éléments importants qui a conduit à réorganiser l'organigramme, avec des responsabilités supplémentaires pour elle.

P. Adam énumère les différents Pôles et services et donne des détails pour certains :

- ASVP : ce poste a une position particulière. Il dépend directement du Maire puisqu'il est rattaché au pouvoir de police de celui-ci, et dépend du DGS administrativement ;
- Adjointe DGS : ce poste pilote la DRH, les finances et le secrétariat du Cabinet ;
- Secrétariat du Cabinet : nouveau poste créé, assuré par un nouvel agent à partir du 15/03/2021. Il gèrera notamment les courriers et sollicitations, et le suivi des projets.

3 pôles sont directement sous la direction du DGS :

- Pôle Administratif, piloté par S. Mogno
  - o Accueil
  - o Affaires scolaires
  - o Agence postale communale
  - o Population et Etat civil
  - o Urbanisme et Voirie
- Pôle Education Jeunesse Solidarité, piloté par C. Odol
  - o ALAE
  - o ATSEM
  - o Service Culturel
  - o Service Entretien
  - o Restauration
  - o Solidarité

P. Adam explique que le souhait était que l'ensemble de ces services travaillent de façon très coordonnée.

D'après les premières observations, cela fonctionne très bien. Il y a une bonne complémentarité entre les agents, les remplacements se font de manière efficace et rapide.

- Pôle Technique, piloté par J. Cazeaux

M. le Maire ajoute que cette organisation est le fruit d'un travail d'un an de réflexion et de concertation, avec montée en compétence de certains agents pour assurer de nouvelles tâches et ajuster au mieux entre les besoins et les capacités. La structure est aujourd'hui assez bien équilibrée.

Il complète en indiquant qu'à la demande de l'exécutif, un travail est également en cours pour définir la relation entre les élus et certains agents correspondant à leur périmètre de délégation.

Il est demandé combien d'agents travaillent pour la Commune.

M. le Marie répond qu'il y a environ une cinquantaine d'agents, mais à peine 20 ETP (équivalent temps plein).

En matière de gestion administrative on ne compte pas en ETP mais bien en nombre d'agents, y compris pour la partie évaluation (liée au RIFSEEP), notamment du service rendu (et non de la productivité).

Il termine en rappelant que la Fonction Publique Territoriale reste très mobilisée, d'autant plus dans la période actuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.